

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 253 portant renouvellement du sursis d'appel précédemment accorde au rescroisle Isaac Cabasso,

n° 253

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 juillet 1917

Numéro JO
n° 249 du 31/07/1917

Date du numéro
31 juillet 1917

VISAS

L'Inspecteur Général, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'Honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1845, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1888.

Vu les cablogrammes ministériels N°67 du 14 août 1978, Ne 15 du 30 septembre 1914, N° 123 du 24 octobre 1914.

Vu la lettre No 200 adressée le 3 août 1916 à M. le Ministre des colonies.

Vu le cablogramme ministériel N° 265 du 22 décembre 1915, prescrivant des mesures nécessaires en Vue d'apporter à la défense nationale la contribution maxima.

Vu le cablogramme ministériel N° 78 du 3 mars 1917 modifiant les prescriptions du cablogramme N° 265.

Vu l'arrêté Ne 225 du. 17 juillet 1917 portant renouvellement de sursis d'appel précédemment accordé au réserviste Isaac CABASSO.

Vu l'avis exprimé par le Capitaine commandant les Troupes.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er,- Est renouvelé pour une période de 15 jours du 2 août au 17 août inclus. 1e Sursis d'appel précédemment accordé au réserviste CABASSO (Isaac) classe 1912, Commis greffier au Tribunal, Art.2 – Le présent arrêté sera communiqué pour exécution enregistré et publié partout où besoin sera.

FTELON.,